63 SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
sasdis63.org / sa.spp.pats.63@gmail.com

**Monsieur le Président du**
**Conseil d'Administration du**
**SDIS 63.**

**143, avenue du Brèzet**
**63008 Clermont-Ferrand**

SYNDICAT
AUTONOME
SPP-PATS

7, rue George Sand
63360 Saint-Beauzire

Tel : 06 61 75 57 30
sa.spp.pats.63@gmail.com

*Affilié à la FA/SPP-PATS*

*Affilié à la FA-FPT*

**Objet :** Version finale du protocole d'accord.

**Courrier remis par porteur au secrétariat de la Présidence du CASDIS et par courriel à M. J-P CUZIN.**

*A Saint-Beauzire le 28 août 2018*

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Puy-de-Dôme,

Je viens vers vous s'agissant de la réception d'un courriel, hier soir, soit lundi 27 aout 2018 à « 22h29 », présentant la version numéro 6 du protocole d'accord issu du préavis de grève de l'intersyndicale SA63 / CGT / CFDT / SNSPP. Par ce même courriel nous était par ailleurs enjoint de venir ratifier ce document au plus tard ce mercredi 29 août 2018, délai des plus brefs comme vous en conviendrez aisément !

Doit être également rappelé que vous aviez présenté la version numéro 5 dudit protocole aux organisations syndicales CGT et CFDT le jeudi 23 août à 10h, sans que notre organisation syndicale soit conviée à ce groupe de travail, le SNSPP ayant par ailleurs visé ledit « protocole » en amont de la rencontre ?

Au regard de tout ce qui précède, vous ne pouvez ignorer qu'opérer une telle distinction entre Organisations Syndicales constitue une discrimination juridiquement prohibée. Qu'ainsi, sauf à considérer qu'il s'agisse là d'erreurs grossières, il serait aisé d'établir la réalité des faits et de la discrimination syndicale opérée vis-à-vis de notre Syndicat.

Assuré néanmoins de votre désir d'instaurer un dialogue durable pour l'avenir de notre établissement, nous vous demandons instamment de rappeler l'ensemble des Elus, Officiers et OS autour de la table de négociations, et de corriger ainsi rapidement ce que nous espérons être une simple erreur.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Puy-de-Dôme, mes sincères et respectueuses salutations.

**Le Président départemental, Stéphane NAËL**

Affaire suivie par :
Service juridique FA
Maître EUVRARD (Avocat)

Copies :
M. CUZIN J-P